



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2024 - 02 - 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI,

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Attribution des marchés de fourniture et livraison
de bennes à ordures ménagères**

La Communauté d'Agglomération assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et possède un parc de 12 camions-bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil et deux à l'hydrogène, assurant une quarantaine de circuits par semaine (hors saison), avec une moyenne par véhicule de 34 000 km/an.

Vu le vieillissement du parc, un projet de renouvellement progressif a été envisagé. Une benne classique a ainsi été acquise fin d'année 2023 auprès de l'UGAP qui proposait un véhicule à des conditions adaptées.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 17 novembre 2023 selon la procédure d'appel d'offres européen ouvert, allotie en quatre lots :

- Lot 1 : « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée de 26 tonnes PTAC »,
- Lot 2 : « Fourniture d'une benne mono opérateur à ordures ménagères 22 à 23 mètres cube environ 9 tonnes utiles »,
- Lot 3 : « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée de 26 tonnes PTAC »,
- Lot 4 : « Fourniture d'une benne à ordures ménagères 18 à 20 mètres cube environs 8, 10 tonnes utiles et d'une grue de levage ».

Quatre plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 4 janvier 2024 à 12h00, par les candidats suivants :

- Pour le lot 1 :
 - DIAN ;
- Pour le lot 2 :
 - SEMAT
- Pour le lot 3 :
 - DIAN
 - SA GARAGE DE L'ATLANTIQUE
- Pour le lot 4 :
 - MANJOT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 mars 2024, a décidé d'attribuer les différents lots au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :

Pour le lot 1 et 3 :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - Puissance et caractéristiques de la motorisation 10 % ;
 - Caractéristiques techniques et qualité technique du châssis 10 %
 - Caractéristiques et qualité techniques de la cabine 10 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques de la transmission 10 %
- Conditions de garantie, de maintenance et service après-vente 5 % ;
- Incidences énergétiques et environnemental du véhicule 5 %.

Pour le lot 2 et 4 :

- Prix 50 % ;
- Valeur technique 40 % décomposée comme suit :
 - Caractéristiques techniques et qualité technique de la benne 20 %
 - Caractéristiques et qualité techniques du lève-conteneurs 10 % ;
 - Caractéristiques et qualité techniques du compacteur 10 %
- Conditions de garantie et service après-vente 10 %.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5,
Vu le Budget Annexe REOMI 2024,**

Vu les décisions d'attribution prises par la CAO lors de sa séance du 19 mars 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE des décisions d'attribution prises par la CAO à savoir :

- Lot 1 : « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée de 26 tonnes PTAC » au candidat DIAN pour un montant de 155 000 € HT soit 186 000 € TTC ;
- Lot 2 : « Fourniture d'une benne mono opérateur à ordures ménagères 22 à 23 mètres cube environ 9 Tonnes utiles » au candidat SEMAT pour un montant de 170 850 € HT soit 205 020 € TTC ;
- Lot 3 : « Fourniture d'un porteur de bennes à ordures ménagères châssis cabine surbaissée de 26 tonnes PTAC » au candidat GARAGE DE L'ATLANTIQUE pour un montant de 185 458,13 € HT, soit 222 549,76 € TTC, étant précisé que l'offre retenue est l'offre de base (et non la variante) ;
- Lot 4 : « Fourniture d'une benne à ordures ménagères 18 à 20 mètres cube environ 8 / 10 T utiles et d'une grue de levage » au candidat MANJOT ENVIRONNEMENT pour un montant de 245 440 € HT soit 294 528 € TTC, étant précisé que l'offre retenue est l'offre de base.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par la CAO du 19 mars 2024, et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER



Givrand, le 16 avril 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

17 AVR. 2024

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

17 AVR. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.